



Compte rendu du Comité syndical du 29 janvier 2020

A 20h au siège du SIMA COISE à St-Galmier

Présents:

CCFE : DUPIN Gilles, DESJOYAUX Armelle, ROCHETTE Georges.

CCMDL: MURIGNEUX Pascal, MORALES Philippe, FORISSIER Serge, BERNE Marcel, VILLARD Patrick, DUSSURGEY Pierre, BONNIER Daniel, CHAVEROT Gilles, RAYNARD André, RIZOUD Michel, ROUSSET Emmanuel.

SEM : CHARBONNIER Jean-Yves, GONON Pascal, THIZY Gilles

COPAMO :

St André la Côte : REYNARD Roger

Excusés : BIGUET Stéphanie (CCMDL), FRANÇON Guy (SEM)

Secrétaire de séance : ROCHETTE Georges

Assistait également à la réunion : Daniel Roche

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir. En préambule Monsieur le Président demande l'autorisation d'intégrer deux points complémentaires à l'ordre du jour : une demande de subvention pour des travaux et la signature d'une convention avec le SIAE de Chazelles. Les membres du comité syndical donnent leur autorisation à l'unanimité.

SIMA

1^{er} point : Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2019 pour la partie Sima

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

SIMA

2^{ème} point : Délibération concernant le Débat d'Orientation Budgétaire du Sima 2020

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Monsieur le Président rappelle que pour l'exercice 2020, un important travail a été nécessaire afin de présenter ce DOB, notamment pour avoir une garantie sur certaines recettes.

DOB présenté :

En fonctionnement – Dépenses de personnel :

Les effectifs en personnel pour 2020 sont marqués par le départ d'Isabelle Godorecci assistante administrative qui sera remplacée par Perrine Achard. Pour 2020, l'effectif global du SIMA Coise sera donc de 6 personnes à temps plein et nous prévoyons 2,87 ETP en CDDI en contrat à durée déterminée d'insertion temps partiel (26h/semaine). Ces prévisions seront revues selon les financements accordés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

- 5 personnes sont titulaires de la fonction publique pour l'année
- 1 personne en CDD.
- 4 personnes maximum en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (6 mois ou 1 an) soit 2.87 ETP.

En 2020 les charges de personnel administratifs (poste Daniel / Sandie / Perrine/ Justine) à prévoir s'élèveront à : **203 093.54** euros concernant les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) et les charges générales à : **63 683** euros (chapitre 11) soit un montant total de dépenses de **266 776.54 €** (à titre indicatif au DOB 2019 **263 676.81 €**).

Les recettes de fonctionnement liées aux postes administratifs sont les subventions de l'Agence Loire Bretagne et les participations des EPCI ou autres (SPANC, ...)

Soit :

Agence Loire Bretagne estimé à 50 % sur les 4 postes administratifs <i>DOB 2019 : 100 000 € (imputation 7478)</i>	100 000 €
Feader pour le poste animatrice Eau et Agriculture <i>DOB 2019 :29 600- € (imputation 7488)</i>	11 000 €
Reversement du SPANC <i>DOB 2019 : 18 200 € (imputation 70872)</i>	22 100 €
Syndicat du Bonson <i>DOB 2019 : 1500 € (imputation 7488)</i>	1500 €
Total recettes	134 600 €

Autofinancement du SIMA :	132 176.54 €
----------------------------------	---------------------

pour mémoire au DOB 2019 : 114 376.81 euros

En fonctionnement – Dépenses sur la thématique agricole (imputation 6228) :

Pour l'accompagnement des agriculteurs une somme de 94 670 € sera inscrite au budget. Cela concerne les actions agricoles inscrites au Contrat Territorial (accompagnement individuel, collectif, études filières...). Les aides financières Ag LB + FEADER + LEADER CCMDL + la participation des agriculteurs permettent de couvrir presque entièrement les dépenses, puisque le reste à charge pour le Sima est de 5 500 €. En 2020, nous sommes au cœur du Contrat Territorial, donc au pic des actions engagées avec les agriculteurs.

En fonctionnement – Dépenses sur les autres actions : (imputation 6228) :

Les actions présentées en 2020 correspondent soit à de la communication / sensibilisation, soit à des études. Ainsi en 2020, il n'y aura pas de nouvelles dépenses de communication générale. Les actions de communication sur le thème du zéro phyto ne seront pas reconduites. Seules les actions de communication auprès des scolaires seront reconduites. Ces actions sont inscrites au Contrat Territorial et bénéficient du soutien de l'Agence de l'Eau.

- Animation scolaires 5 000 euros

Pour les études, il s'agit de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau des rivières du bassin versant avec pour 2020 un suivi IBGN et IDB conformément au protocole établi en début de Contrat Territorial et de poursuivre l'étude sur la gestion quantitative, étude basée avant tout sur une démarche d'animation territoriale. Ces actions sont inscrites au Contrat Territorial et bénéficient du soutien de l'Agence de l'Eau.

Il est également prévu de mettre en place des repères de crue et d'optimiser le réseau d'alerte inondation sur la Coise, pour cela une étude de calage hydraulique est nécessaire.

Enfin, un prestataire extérieur avait été prévu pour accompagner la phase de transition du Sima pour les années à venir. Reste à savoir si cette prestation sera confirmée ou pas.

Et imputations 617 pour les études :

- 10 000 euros gestion quantitative
- 24 000 euros suivi qualité de l'eau CARSO
- 3 000 euros pour étude Prévention des Inondations
- 2 000 euros accompagnement extérieur

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles 2020 à caractère général sur tout BV Coise

Sensibilisation des scolaires	5 000 €
Suivi qualité de l'eau 2020	24 000 €
Actions menées auprès du monde agricole	94 670 €
Etude PI	3 000 €
Accompagnement extérieur	2 000 €
Gestion quantitative	10 000 €
Amortissements	31 950.51 €
Total des dépenses	170 620.31 €

Recettes à caractère général

Sensibilisation des scolaires	2 500 €
Suivi qualité de l'eau	12 000 €
Gestion quantitative	7 833 €
Subvention SAEME suivi qualité de l'eau (à confirmer)	6 000 €
Actions menées auprès du monde agricole (AELB)	49 685 €
Feader et leader sur actions agricoles	38 485 €
Participation agriculteurs + AFAC	3 800 €
Amortissement subvention	17 600 €
Total des recettes	137 903 €

Autofinancement SIMA :	32 717.31 €
-------------------------------	--------------------

Pour mémoire DOB 2019 : 16 547.96 €

Autofinancement total 2020 :	132 176.54 € + 32 717.31 € =	164 893.85 €
-------------------------------------	-------------------------------------	---------------------

Pour mémoire les participations totales pour 2019 s'élevaient à 130 924.77 euros

En 2020, les taux retenus suivant la délibération du 4 avril 2018, pour la participation des EPCI sont :
CCFE : 35.76%, CC MDL : 43.09%, SEM : 20,73%, St André la Côte : 0.12% et COPAMO 0.30 %

Participation EPCI simulation 2020 (imputation 74758)

	Cout total à dispatcher par EPCI	Taux de participation	Total participation	Taux Gemapi	Total Gemapi	Taux hors GEMAPI	Total Hors Gemapi
FOREZ EST	164 893.85 €	35,76%	58 966,04	75%	44 224.53	25%	14 741,51
CCMDL	164 893.85 €	43,09%	71 052,76	75%	53 289.57	25%	17 763,19
SEM	164 893.85 €	20,73%	34 182,50	75%	25 636.87	25%	8 545,62
COPAMO	164 893.85 €	0.30 %	494,68		494.68		
ST ANDRE LA COTE	164 893.85 €	0,12%	197,87				197,87
Sous total							
TOTAL			164 893.85 €			164 893.85 €	

Pour mémoire en 2019 il était prévu au DOB : Total à dispatcher : 130 927.77 €, participation Forez-Est 46 818.70 €, participation CCMDL 56 415.48 €, participation SEM 27 140.70 €, participation St-André 157.11 € et participation COPAMO 392.77 €.

Investissement et fonctionnement pour travaux en rivière

BUDGET PREVISIONNEL TRAVAUX EN RIVIERE ANNEE 2020

Travaux sur territoire CCFE	Prévisionnel 2020	Rappel DOB 2019
Travaux confiés à des entreprises (imp 4581)	49 560	50 670
Travaux réalisés en régie (équipe environnement)	41400	48 000
Subventions attendues : Ag LB + CD42	45 810	57 838
Coût résiduel CCFE	45 150	40 832
Travaux sur territoire CC MDL		
Travaux confiés à des entreprises (imp 4581)	72 160	146 200
Travaux réalisés en régie (équipe environnement)	46 000	34 200
Subventions attendues : Ag LB + CD69	64 826	109 447.70
Coût résiduel CC MDL	53 334	70 952.30

Travaux sur territoire S E M		
Travaux confiés à des entreprises (imp 4581)	62 790	218 500
Travaux réalisés en régie	34 800	36 000
Subventions attendues : Ag LB + CD42	45 179	167 457
Coût résiduel S E M	52 411	87 043
Travaux sur S I EA		
Travaux confiés à des entreprises (imp 4581)	5 000	10 700
Travaux réalisés en régie	3000	0
Subventions attendues : Ag LB + CD69	4 510	5 966
Coût résiduel SIEA	3 490	4 500

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical donnent un avis favorable à ces orientations budgétaires

Monsieur le Président rappelle que des rencontres avec les différentes EPCI ont été organisées avant la présentation de ce DOB. Il remercie les Vice-Présidents d'avoir assuré ce travail qui aux yeux de tous (EPCI et Sima) est très important pour expliquer les démarches, les besoins, les contraintes....dans un contexte de finances publiques de plus en plus contraintes. Monsieur le Président explique que depuis deux ans, la préparation des budgets est de plus en plus difficile et qu'il le deviendra de plus en plus, il demande aux élus du comité syndical de bien faire remonter ce message auprès de leurs collègues.

M Chaverot explique que la CCMDL a proposé d'augmenter sa taxe GEMAPI de 3 € à 4.50 € par habitant pour compenser le désengagement des financeurs. Il souligne tout l'intérêt du travail réalisé par les syndicats de rivière et estime que dans l'avenir les actions mises en œuvre seront encore plus importantes du fait du volet protection contre les inondations, d'où la nécessité de la taxe dans ce contexte.

M Murigneux souligne qu'au final, c'est le contribuable qui est encore plus mis à contribution.

M Forissier demande si le matériel agricole alternatif acheté il y a quelques années est bien utilisé. M Roche répond qu'il n'est pas évident de répondre à cette question, car à sa connaissance, il n'y a pas eu de suivi mis en place, mais qu'il demandera à l'animatrice agricole qui suit plus particulièrement ce dossier.

3^{ème} point : Réflexion sur la modification des statuts

M. le Président expose ce qui suit :

Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes de Forez Est a transféré l'intégralité de la compétence assainissement non collectif (soit 33 communes en plus) au Sima Coise, pourtant ainsi à 42 le nombre de communes gérées par le Spanc du Sima Coise sur ce territoire.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais avait également transféré l'intégralité de la compétence assainissement non collectif au Sima Coise au 1^{er} janvier 2018, portant ainsi à 32 le nombre de communes gérées par le Spanc du Sima Coise sur ce territoire.

Monsieur le Président rappellera également que le Sima Coise gère l'assainissement non collectif sur 4 communes de SEM et pour le compte de la commune de St-André-la-Côte.

Monsieur le Président expliquera qu'en 2020, le Spanc du Sima Coise est compétent sur 79 communes et que conformément aux statuts actuels, la représentativité pour le SPANC est de 1 délégué pour 3

communes, soit actuellement 28 délégués pour le SPANC et un quorum pour le SPANC de 15 délégués présents et 10 pour le Sima.

Monsieur le Président explique qu'il ne sera pas facile de désigner et de mobiliser autant de délégués sur un mandat et qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion sur la représentativité des élus pour la compétence ANC uniquement.

Monsieur le Président explique qu'un passage à un délégué pour 4 communes pour la compétence ANC uniquement permettrait de passer à 22 délégués et d'avoir un quorum à 12 délégués pour le SPANC et toujours 10 pour le Sima.

Monsieur le Président explique que cette modification permettrait aussi aux EPCI d'avoir moins de délégués à désigner.

Monsieur le Président, propose, si les élus en sont d'accord de proposer cette modification des statuts lors du prochain Comité Syndical qui réunira tous les délégués (Sima et Spanc) et de délibérer à ce moment-là.

M DUPIN explique qu'il a été difficile de trouver les délégués nécessaires de CCFE pour siéger au Sima Coise et que la réduction du nombre de délégués à désigner serait une bonne chose.

M CHAVEROT estime qu'il serait en effet, plus intéressant pour les structures d'avoir moins de délégués plus motivés plutôt que d'être trop nombreux et moins concernés.

M MURIGNEUX se demande s'il sera toujours possible de faire un seul conseil syndical avec les 2 actualités SPANC et SIMA.

Les membres du conseil syndical sont d'accord à l'unanimité pour proposer une délibération sur la modification des statuts lors du prochain conseil syndical.

4 ème point : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux rivières 2020

Monsieur le Président explique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Coise dans le cadre du Contrat Territorial pour des taux allant de 30 à 70 % selon les actions.

Les actions de restauration prévues en 2020 sur tout le bassin versant s'élèvent à 80 600 €. Monsieur le Président explique que d'autres actions seront prévues pour 2020 (entretien, continuité écologique...), mais qu'elles ne font pas l'objet de la présente demande.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical pour solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2020 pour les travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Coise à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent M. le Président autorisent le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2020 sur un montant de 80 600 € TTC à hauteur de 50 % soit 40 300 € TTC.

5 ème point : signature d'une convention avec le SIAE de Chazelles pour la gestion de la renouée du japon sur une STEP

Monsieur le Président explique que le Syndicat des Eaux de Chazelles a sollicité l'intervention de l'équipe environnement pour intervenir sur la renouée du Japon qui commence à coloniser la STEP de Charantaine.

Monsieur le Président rappelle que cette mission n'entre pas dans les missions que la CCFE a déléguées au SIMA Coise et qu'il est donc nécessaire de signer une convention entre le SIMA et le Syndicat des Eaux de Chazelles pour fixer les modalités d'intervention et le coût de la prestation sur la base d'un coût de journée à 600 €.

Monsieur le président explique que cette intervention sera réalisée exclusivement par l'équipe du Sima Coise pour une durée de 5 jours répartis sur l'année 2020.

M Roche explique la technique que l'équipe environnement utilisera la technique de la concurrence végétale pour lutter contre le Renouée qui est

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer la convention avec le Syndicat des Eaux de Chazelles pour l'intervention de l'équipe environnement sur la Renouée du Japon sur la STEP de Charantaine.

Questions diverses

Les élus du conseil syndical se posent la question de savoir comment va fonctionner le SIMA après les élections municipales jusqu'à l'installation de la nouvelle équipe.

Monsieur CHARBONNIER annonce officiellement devant l'assemblée qu'il ne se représentera pas au poste de Maire et qu'automatiquement il ne sera donc plus Président du SIMA.

Monsieur CHARBONNIER explique par ailleurs qu'après avoir questionné la Sous-Préfecture, il sera toujours Président jusqu'à l'installation du nouveau conseil syndical et qu'il s'engage à être présent pour assurer le bon fonctionnement quotidien du SIMA, un seul point reste à vérifier : sera-t-il toujours mandaté pour signer tous les actes ? (Information de dernière minute : les services de la Sous-Préfecture ont confirmé que le Président reste en exercice avec tous les pouvoirs qui lui ont été conférés lors de son élection).

Monsieur CHARBONNIER s'engage par ailleurs à assurer un tuilage avec la personne qui lui succèdera afin de permettre le bon fonctionnement de la structure. Il souhaite par ailleurs qu'un moment de convivialité ait lieu à la fin du prochain conseil syndical du 2 mars prochain, car ce sera son dernier. Il en profite aussi pour remercier officiellement ses trois Vices- Présidents pour leur aide précieuse.

Monsieur GONON remercie le Président et souhaite que des remerciements plus officiels soient faits le 2 mars prochain. Il insiste toutefois sur le fait que le départ de M CHARBONNIER va être un très gros changement pour la structure et que malgré ce grand changement il faudra encore s'occuper de la gestion des milieux aquatiques et de l'ANC sur ce territoire.

Un tour de table est réalisé afin de connaître la décision des élus en place pour repartir ou non sur un mandat électoral. Environ la moitié des élus ne se représentera pas aux élections.

L'ordre du jour étant clos, monsieur CHARBONNIER lève la séance.

Fait à Saint Galmier
Le 31/01/20
Jean Yves Charbonnier,
Président

